Toulouse-Purpan

Réseau de Périnatalité Occitanie

Dépistage des troubles de l'audition pour la période de pandémie en Occitanie Ouest

Réalisation du dépistage :

- ✓ Au plus tôt après la 24ème heure de vie, à distance du bain
- ✓ Enfant dans une ambiance calme après accord des parents
- ✓ Les parents (si Père accepté en maternité) sont invités à assister au test qui leur est présenté conformément aux recommandations de la HAS
- ✓ Dépistage bilatéral : OEAA ou PEAA
- ✓ Un seul test est réalisé si les OEAA ou PEAA sont présentes, le professionnel qui a fait passer le test informe les parents que celui-ci s'est bien passé, que le médecin va en prendre connaissance et leur donnera les résultats au moment de l'examen de sortie
- ✓ Un deuxième test est pratiqué en l'absence d'OEAA, ou PEAA. Le professionnel qui a fait passer le test informe les parents que le 1er test n'ayant pas donné de résultat concluant, un 2ème test doit être refait avant la sortie de maternité
- ✓ Délai minimum entre les deux tests : 6h, ou avant la sortie par OEAA ou PEAA
- ✓ Si le 2ème test n'est pas concluant, le médecin informe les parents que les tests pratiqués en maternité n'ont pas permis de se prononcer sur l'audition de leur enfant et que d'autres test devront être effectués en milieu spécialisé
- ✓ En cas de transfert en service de néonatalogie ou de réanimation du nouveau-né, le carton de dépistage est envoyé barré au Centre de dépistage avec l'inscription : enfant transféré à… : Lieu du transfert
- ✓ En cas de décès du nouveau-né, c'est au moment de la vérification des listings mensuels par les maternités qu'elles nous mentionnent les enfants décédés du mois.
- ✓ En cas de refus des parents le noter sur le test de Guthrie

Traçabilité du dépistage

- ✓ Sur le carton du Test de Guthrie,
- ✓ Envoi au CRDN dans l'enveloppe en T (Centre de dépistage IFB Biochimie Purpan Autorisation 9138 31389 Toulouse Cedex 3)
- ✓ **En cas de sortie précoce si le 1er test ou le test de contrôle n'ont pas été effectués il faut être vigilant sur la traçabilité des coordonnées des parents sur le carton de Guthrie (Téléphone et adresse).**
- ✓ A la fin du confinement Vanessa MURGIA, Secrétaire du dépistage auditif RPO, donnera aux maternités et aux ORL référents le listing des patients à tester ou à recontrôler. La maternité/ l'ORL pourront contacter les parents (ce n'est pas le rôle de la sage-femme libérale si accouchement en maternité)
- ✓ En mode dégradé ce sera Vanessa MURGIA qui contactera les parents pour organiser le dépistage et le contrôle des enfants

Cas des Accouchements extra hospitaliers programmés

Les professionnels qui ont accompagné les couples à un accouchement à domicile ont la responsabilité d'informer les parents et de proposer le dépistage qui sera réalisé à la fin du confinement chez un ORL.

Si un Test de Guthrie a été réalisé par la sage-femme libérale, la secrétaire du dépistage enverra un courrier aux parents afin de les informer de la procédure.